

Durée de préavis en cas de démission

Par adele, le 25/03/2008 à 11:03

Bonjour je suis actuellement en CDI depuis 1 an et en accidet de travail depuis 1 mois. Je viens d'avoir une proposition de poste très intéressante j'ai donc envoyé ma démission auprès de mon employeur actuel.

Puis je négocier de ne pas faire mon préavis qui est de 3 mois , mon nouveau poste commancant dans 15 jours??

Que se passe-il si je n'effecteur pas ce préavis?

Merci de m'aider dans ma démarche

Cordialemenent